

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Procurations : 3
Votants : 23

N° 2022 5 4

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX le 25 août à 18 H 00**, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 18 août 2022

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DELGENES, ESTRADE, FONTA, GOURMANDIN, LABEUR, PORTES et TOURAILLES.
Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, PONS, ROOU, SALOMÉ, SANEGRE et THIOUX.

A donné pouvoir :

Mme BRIQUET-BOISSIÈRE à M. MARETTE
Mme RIGAL à M. GOURMANDIN
M. ZAMBONI à Mme PONS

Absents excusés :

Mmes DARBAS, GUILLEMAT, PITORRE, et M. DEJEAN.

Secrétaire de séance : Clotilde THIOUX

**OBJET : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : PETITES VILLES DE
DEMAIN** : approbation de l'avenant n°2 de la convention cadre
« Action Cœur de Ville » de Pamiers valant intégration de la convention
cadre au programme national « Petites Villes de Demain », pour les
villes de Mazères et Saverdun

Vu la délibération 2020 1 3, du 21 février 2020 visant la validation de l'avenant ORT (Opération de Revitalisation Territorial) ;

Vu la délibération 2020 7 10, du 09 décembre 2020 visant l'actualisation du projet ORT (Opération de Revitalisation Territorial) et signature de l'avenant à la convention-cadre Action Cœur de ville engageant sa transformation en (ORT: phase de déploiement) et valant convention d'OPAH-RU multisites sur les centres urbains de Pamiers, Saverdun et Mazères ;

Vu la délibération 2021 1 19, du 10 mars 2021, affirmant l'engagement de la commune dans le programme Petites Villes de Demain, l'accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion Petites Villes de Demain,

La Convention cadre « Action Cœur de Ville » (ACV) de Pamiers - Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées a été signée le 28 septembre 2018. Ce nouveau programme national permet de conforter la stratégie de renouvellement urbain (ANRU) validée en Comité de pilotage « NPNRU » de juillet 2017 (dont la convention ANRU signée en décembre 2019) et ainsi de satisfaire l'objectif de la « reconquête » du cœur de ville de Pamiers.

Conformément aux directives nationales, une phase de déploiement (passage vers l'opérationnel) s'est engagée et formalisée à partir de la signature d'un avenant à la convention-cadre « ACV » engageant sa transformation (homologation) en convention « d'Opération de **Revitalisation Territoriale** » (**ORT**) le 14 décembre 2020.

Le caractère intégrateur de l'ORT valant **Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat volet Renouvellement urbain (OPAH-RU)** et les conclusions de l'étude pré-opérationnelle en faveur de l'amélioration de l'habitat privé portée à l'échelle de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées ont permis l'intégration des communes de Saverdun et Mazères dans ce nouveau programme désormais articulé en multisites (*ORT multisites valant OPAH-RU multisites sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun*).

Le 18 décembre 2020, les communes de Mazères et Saverdun ont été labellisées au titre du nouveau programme national « **Petites Villes de Demain** » (PVD).

Au côté du programme « *Action Cœur de Ville* » destiné à soutenir les « Villes moyennes » dans lequel Pamiers s'inscrit, ce nouveau cadre contractuel, calibré en faveur des strates « inférieures », favorise la traduction opérationnelle des objectifs et enjeux fixés dans le cadre de la « convention d'ORT multisites » signée le 14 décembre 2020.

Ces démarches s'inscrivent directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique. Elles constituent des boîtes à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La convention d'adhésion au dispositif « PVD » signée le 1^{er} avril 2021 prévoit de formaliser dans un délai de dix-huit mois, soit avant le 1^{er} octobre 2022, l'expression d'un nouvel avenant à la convention d'ORT existante visant l'intégration de la convention cadre « **Petites Villes de Demain** ».

En appui et en totale articulation avec « l'ORT multisites » et la *politique régionale* « *Bourgs-centres* » Occitanie, ce nouveau dispositif offre donc la possibilité de renforcer l'action publique en faveur de la reconquête des centres anciens par une consolidation des stratégies définies et une actualisation des programmes d'actions portés sur ces trois centres anciens à horizon 2026.

En date du 20 juillet 2022, le **Comité de projet ORT multisites s'est réuni pour approuver collectivement l'avenant n°2** à la convention cadre « Action Cœur de Ville » (Pamiers) valant intégration de la convention cadre Petites Villes de Demain (Mazères- Saverdun). (Dossier joint en annexe de la présente délibération.)

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'avenant n°2 de convention « Action Cœur de Ville » valant intégration de la convention cadre « Petites Villes de Demain » pour Mazères et Saverdun et invite le conseil à en délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **Autorise** Monsieur le Maire **à signer** l'avenant n°2 à la convention cadre « Action Cœur de Ville » valant intégration de la convention cadre « Petites Villes de Demain » pour les villes de Mazères et Saverdun

➤ **Autorise** Monsieur le Maire **à signer** tous autres documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'articulation des différents programmes portant sur la revitalisation de territoire.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 26 août 2022

Le Maire,
Louis MARETTE



A large, stylized black ink signature of Louis MARETTE is written over a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE MAZERES'.

le secrétaire de séance,
Clotilde THIOUX



A black ink signature of Clotilde THIOUX is written over a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE MAZERES'.